

ANNEXE IV: Plan proposé de Règlement Intérieur Particulier de Service (RIPS)

Ce plan est décliné à partir du RIPS du Schapi, disponible sur l'extranet de la prévision des crues et de l'hydrométrie, à la rubrique « *Documentation / documentation réglementaire* »

A - Personnels de service, fonctions, programmation et gestion des tours de service

Cette rubrique présente la description des missions du service, la répartition des tâches entre les différents « rangs d'astreinte » (R1, R2, etc), l'organisation de la permanence de direction, l'astreinte informatique si elle existe, la programmation des tours de service, le recours à l'astreinte d'urgence, etc.

B - Horaires particuliers de service et localisation des personnels de service

Cette rubrique décrit le fonctionnement général des personnels de service en jours ouvrés et non ouvrés, le fonctionnement en mode dit « déporté », la mobilisation nocturne, le fonctionnement H24 du personnel de service, la mobilisation particulière pour l'astreinte informatique.

C - Moyens et matériels à disposition du personnel de service

Cette rubrique décrit les outils de communication, les véhicules de services, les moyens d'accès aux locaux, l'utilisation de la salle de repos.

D - Dispositions administratives relatives au personnel de service

Cette rubrique décrit les modalités d'indemnisation et de récupération.

ANNEXE

Cette annexe liste l'ensemble des textes réglementaires applicables.